

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/07/2024 - 110407 - 2023 B 16398 - 952 505 634 - DIGITALINKERS DESIGN



DocuSigned by:
Cédric PÉRN
17754B85E775408...

Certifiés
conformes

Bilan Actif	Du 09/05/2023 au 31/12/2023			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	20 924	20 702	221	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	20 924	20 702	221	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	553 407		553 407	
Autres	45 382		45 382	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	78 295		78 295	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	677 084		677 084	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	698 008	20 702	677 305	


Bilan Passif

Bilan Passif	Du 09/05/2023	
	Au 31/12/2023	
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) <input type="text" value="126672"/>	126 672	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves : <ul style="list-style-type: none"> - Légale - Statutaires ou contractuelles - Réglementées - Autres 		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-97	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	126 574	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour : <ul style="list-style-type: none"> - Risques - Charges 		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : <ul style="list-style-type: none"> -auprès des établissements de crédit - Financières diverses 	103 069	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs et comptes rattachés 	215 021	
Dettes : <ul style="list-style-type: none"> - Fiscales et sociales - Sur immobilisations et comptes rattachés 	229 605	
Autres dettes	1 236	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 800	
EMPRUNTS ET DETTES	550 731	
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	677 305	

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 09/05/2023 au 31/12/2023

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 677 305 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -97 Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 09/05/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Matériel informatique: 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance et n'a pas été calculée compte tenu de la création récente de la société et des caractéristiques des salariés (âge, turnover).

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		20 702		20 702
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 702		20 702
TOTAL GÉNÉRAL		20 702		20 702

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencs et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

DIGITALINKERS DESIGN

Société par actions simplifiée au capital de 126.671 euros

Siège social : 14, rue du Mail – 75002 Paris

952 505 634 RCS Paris

La « Société »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

Proposition de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une perte de (97) euros décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui serait ramené à (97) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont de 126.574 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution d'acompte sur dividende n'a été effectuée au cours de ce premier exercice social.

Cette décision est adoptée.

Extrait certifié conforme par :

DocuSigned by:

17754B85E775408...

DIGITAL NEXWAYS GROUP

Cédric PEAN

Président